

PROCES VERBAL ADMINISTRATIF.

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le onzième jour du mois de décembre, devant nous P.H. PATTYN, A.T.A.P., nous trouvant à RUHENGERI, comparait le sous chef MUDAHINDWA, François.

Q.- Que s'est-il passé avec votre caisse d'impôts ?

R.- Le 10 novembre, environ 2.000 personnes sont venues dans ma sous chefferie pour mettre le feu aux maisons des batutsi. A environ 200 mètres de chez moi, on a brûlé la maison du nommé RURANGIRE qui est assesseur du tribunal de chefferie. Les incendiaires n'ont pas brûlé ma maison parce que j'habitais dans une maison C.A.C. Les incendiaires ont continué leur chemin. Je suis donc resté chez moi, mais le soir deux délégués des incendiaires les nommés MAGAYANE, Nicodème et BYIGERO, Elie, sont revenus vers 19 heures pour me dire que je devais me tenir sur mes gardes, parce que les incendiaires avaient tenu une réunion pour décider de venir piller tous mes biens. Lorsque j'ai appris cela, j'ai décidé de venir le lendemain matin prévenir le Territoire. Le lendemain matin je suis allé à la mine de Monsieur STAINHLAMBERT et ce dernier m'a dit de patienter quelque peu parce que Monsieur l'A.T. allait venir à la mine. Avant de descendre chez Monsieur STAINHLAMBERT, j'avais préalablement caché la caisse d'impôts ainsi que des effets personnels dans la brousse avoisinant ma maison.

Q.- Etes vous resté longtemps chez Monsieur STAINHLAMBERT ?

R.- Je suis resté environ trois heures chez ce Monsieur.

Q.- Quand avez vous vu Monsieur l'A.T. ?

R.- Après être resté environ une heure chez Monsieur STAINHLAMBERT, j'ai rencontré Monsieur l'A.T.

Q.- Que vous a dit Monsieur l'A.T. ?

R.- Je lui ai dit que les incendiaires voulaient venir piller tous mes biens. Il m'a conseillé de retourner chez moi pour voir ce qui s'était passé et de demander un véhicule à Monsieur STAINHLAMBERT pour m'évacuer chez le chef ~~RUKERIBUGA~~ RUKERIBUGA de BUFUMBIRA. Il a même insisté près de Monsieur STAINHLAMBERT, pour que j'obtienne rapidement un véhicule.

Q.- Qu'avez vous fait alors ?

R.- J'ai attendu que l'on veuille bien me donner un véhicule. Après une heure Monsieur STAINHLAMBERT m'a dit qu'il n'avait pas de chauffeur et m'a demandé de retourner chez chercher ma famille et de l'amener chez lui.

Q.- L'avez vous fait ?

R.- Oui, je suis retourné chez moi pour chercher ma famille. J'avais oublié de signaler à Monsieur STAINHLAMBERT que j'avais deux enfants malades, de ce fait j'ai décidé de rester chez moi.

Q.- Quand vous êtes arrivé chez vous, tout était-il normal ?

R.- Lorsque je suis arrivé chez moi, j'ai constaté qu'une maison en pisé qui m'appartenait avait été ~~très~~ abîmée, on avait arraché les portes et les fenêtres et aussi tout pillé, même les biens que j'avais caché dans la brousse.

Q.- Quand vous avez constaté cela, qu'avez vous fait ?

R.- Il était environ 16,30 heures quand je suis arrivé chez moi et constaté que tout avait été pillé. J'ai essayé de convoquer les membres du conseil de la sous-c' et d'autres témoins pour essayer de connaître les noms des

...../.....

Ruhengeri



5593

Q.- Cette réunion a-t-elle eu lieu ?

R.- Nous n'avons pas pu faire la réunion parce que nous n'avions pas la majorité, mais j'ai pu quand même connaître le noms des gens qui avaient pillé mes biens.

Q.- Pouvez vous me donner les noms des pillards et des témoins ?

R.- Oui, je le peux, mais je n'ai pas la liste sur moi et vous l'apporterez demain samedi douze décembre.

Q.- A quelle date se sont passés les événements que vous venez de me raconter?;

R.- J'ai établi un rapport à ce sujet et vous l'apporterez également demain samedi douze décembre.

Q.- Quand a-t-on commencé à brûler dans votre région ?

R.- On a commencé à incendier le samedi sept novembre .

Q.- Puisque vous saviez que l'on incendiait depuis quelques jours dans votre région, pourquoi n'avez vous pas pris des mesures de sécurité pour protéger la caisse d'impôts, c'est-à-dire de venir prévenir le Territoire ou apporter votre caisse au Territoire ?

R.- J'étais en bons termes avec les gens de ma sous-chefferie et ne croyait pas que ces derniers allaient venir piller mes biens. J'avais fait le nécessaire pour prévenir le Territoire, mais les événements se sont précipités et il n'y a plus rien eu à faire.

Q.- Combien d'argent aviez-vous dans votre caisse ?

R.- J'avais environ Trente deux mille francs dans ma caisse.

Q.- Vous n'avez pas enlevé de l'argent de votre caisse ?

R.- Non, je n'ai pas enlevé de l'argent de ma caisse parce que j'attendais la visite de Monsieur le Comptable et tous mes documents étaient justifiés.

Q.- Aviez-vous des cartes d'Assistance Médicale en justification?

R.- Oui, j'en avais encore environ ~~XXXXXX~~ cinquante cartes de l'année 1958 et environ vingt de l'année 1959.

Q.- Aviez vous vendu de ces cartes?

R.- J'avais vendu en 1958 une bonne moitié de ces cartes et j'avais vendu toutes celles de l'année 1959.

Q.- Aviez-vous de l'argent personnel dans la caisse d'impôts ?

R.- Non.

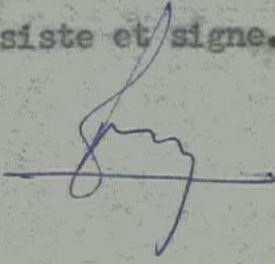
Q.- Où sont vos Mod. B. et Mod. A. ?

R.- Les Mod. B se trouvaient dans la caisse qui a été volée et les Mod. A ont été détruits par les pillards, ce qui m'a été dit par mon clerc parce que moi, je ne suis plus retourné chez moi. C'est donc de l'entendre dire.

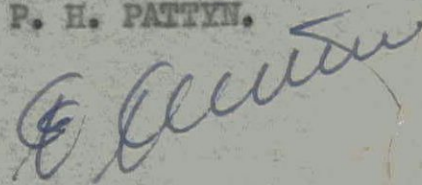
Q.- Que son- devenus les cartes d'A.M. et acquits non employés?

R.- Ils étaient dans la caisse qui m'a été volée.

Après lecture persiste et signe.



L' A.T.A.P.  
P. H. PATTYN.



Q.- Avez-vous encore quelque chose à ajouter ?.

B.- Je n'ai rien à ajouter, ce que je viens de vous dire est la relation exacte des faits.

Après lecture persiste et signe.



A.T.A.P.  
P.H. PATTYN.



Après examen des documents comptables au service comptabilité du Territoire, le nommé MUDAHINDWA, devait avoir en justification au moment des événements :

|             |     |             |        |           |               |
|-------------|-----|-------------|--------|-----------|---------------|
| Année 1958. | 31  | IC - Valeur | = Frs. | 11.516,50 |               |
|             | 8   | IS - "      | = Frs. | 1.512,--  |               |
|             | 9   | IB - "      | = Frs. | 900,--    | Frs.13.928,50 |
| <hr/>       |     |             |        |           |               |
| Année 1959  | 163 | - IC - "    | = Frs. | 65.281,50 |               |
|             | 20  | IS - "      | = Frs. | 4.480,--  |               |
|             | 26  | IB - "      | = Frs. | 2.470,--  | Frs.72.231,50 |
| <hr/>       |     |             |        |           |               |

Total à Justifier .... Frs.86.160,--

"QUATRE VINGT SIX MILLE CENT SOIXANTE FRANCS"

*Il y a lieu d'ajouter à ce montant la valeur de la carte d'A.M.*

L' A.T.A.P.  
P.H. PATTYN.

